



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 12 FEVRIER 2019

1

OBJET : Exercice 2019 - Débat d'orientations budgétaires 2019 - Note de synthèse

| DELIBERATION APPROUVEE PAR | Voix-pour Abstention(s) | Voix-contre Non-participation-au-vote | <u>A l'unanimité</u> |
|-------------------------------|--------------------------------|--|----------------------|
|-------------------------------|--------------------------------|--|----------------------|

L'an deux mille dix-neuf, le douze février à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, dûment convoqué par son Président le 6 février 2019, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Karl OLIVE, Président.

COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE ET OISE (GPS&O)

En substitution de huit communes au 1^{er} janvier 2016

ANDRESY - CARRIERES SOUS POISSY - CHATELOUP LES VIGNES - MEDAN - ORGEVAL POISSY - TRIEL SUR SEINE - VILLENES SUR SEINE

| MEMBRES TITULAIRES | MEMBRES SUPPLEANTS |
|---------------------------------|--|
| M. AUDEBERT Sylvain | Mme LE BIFIAN Florence |
| M. BERTAUX Jean-Jacques | Mme GAMRAOUI-AMAR Kadija |
| M. BOUTOILLE Jean-François | M. MARCOTTE Jean-Pierre |
| M. BRENOT Jean-Luc | Mme DALVERGNE Muriel |
| Mme DEBAISIEUX-DENE Hélène | M. JOURDAINNE Jean-Michel |
| M. DEGAND Pierre-François | M. HARDOUIN Olivier |
| M. DEWASMES Éric | Pas de suppléant désigné au 26 juin 2018 |
| M. DUPON André - Excusé | M. CHARNALLET Hervé |
| M. GOURVENEC Jean-Yves - Excusé | M. GUILLARD Didier |
| Mme KAUFFMANN Karine | M. ABDELBAHRI Youssef |
| M. LE BLOAS Aimé - Excusé | M. DOUNIES Guy |
| M. MAZAGOL Alain | M. ANNE Jean-Claude |
| M. MONNIER Georges | Mme GRAPPE Claude |
| M. OLIVE Karl Président | M. ROGER Éric |
| M. PONS Michel - Excusé | M. CHARLES Jean-Michel |
| M. SANTINI Jean-Luc | Mme AZZOUC Myriam |

COMMUNES

AIGREMONT :

| MEMBRES TITULAIRES | MEMBRES SUPPLEANTS |
|---------------------------------|---|
| M. JULIEN Rémy M. UDRON Jean | Mme SIMON Caroline M. ROSALES Alfred |

CHAMBOURCY :

| MEMBRES TITULAIRES | MEMBRES SUPPLEANTS |
|--|---|
| M. ALZINA François M. FERRU Bernard | Mme DOUCET Caroline M. RIVET Jacques |

MAURECOURT :

| MEMBRES TITULAIRES | MEMBRES SUPPLEANTS |
|---------------------------------------|-------------------------------------|
| M. COQUELET Robert M. WOTIN Daniel | M. LEBRUN Serge M. DRECOURT Jean |

12 titulaires présents.

Aucun suppléant présent en séance.

SECRETAIRE : M. Pierre-François DEGAND.

Les membres présents forment la majorité des membres du Comité Syndical en exercice, lesquels sont au nombre de 22.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2312-1,

Vu l'article 11 de la Loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu le règlement intérieur du Comité syndical régissant la tenue du débat d'orientations budgétaires,

Vu la note de synthèse adressée par le Président aux membres du Comité syndical,

Considérant que le débat d'orientations budgétaires doit se dérouler dans les deux mois précédant le vote du budget,

LE COMITE,

Vu le rapport et la note de synthèse,

Vu l'avis du Bureau du 12 février 2019,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

De soumettre au vote le débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2019.

Article 2 :

De prendre acte de la transmission de la note de synthèse jointe à la présente délibération.

Article 3 :

De donner pouvoirs à Monsieur le Président pour exécuter la présente délibération.



Certifié exécutoire
compte tenu de la transmission
en Préfecture le **15 FEV. 2019**
et de la publication le **25 FEV. 2019**
le Président

Karl OLIVE

**Le Président,
Maire de Poissy,
Vice-président de la Communauté urbaine
Grand Paris Seine & Oise,
Vice-président du Conseil départemental des Yvelines,**

Karl OLIVE



ANNEXE DOB 2019

SEANCE DU 12 FEVRIER 2019

1

OBJET : Exercice 2019 – Débat d'orientations budgétaires – Note de synthèse

PREAMBULE

Le Syndicat était un syndicat mixte fermé, sans fiscalité propre, les éléments de contexte financier inscrit à la Loi de finances 2019 ne présentant pas de pertinence, ils ne seront pas repris.

I LA PRESENTATION GENERALE DU BUDGET DU SYNDICAT

Le budget du Syndicat s'articule autour de deux sections : la section d'investissement et la section d'exploitation.

La section d'investissement inscrit, pour les dépenses, les études, les travaux et le remboursement de la dette en capital.

Ces dépenses sont équilibrées par des recettes définitives comme les subventions, la récupération de la T.V.A. auprès du délégataire SUEZ Environnement et l'emprunt. Participe à l'équilibre de ces dépenses, l'autofinancement dégagé à la section d'exploitation qui est affecté en priorité au remboursement de la dette en capital.

En 2019, l'équilibre final de la section d'investissement peut se faire sans recourir à l'emprunt syndical. Sur ce point, il est important de souligner que le Syndicat n'a pas emprunté depuis 2012. De plus, il a procédé à la renégociation de sa dette auprès de la Caisse d'Epargne et il procédera au remboursement d'un emprunt auprès de la Caisse des dépôts au 1^{er} avril 2019.

Conformément aux orientations du Comité syndical prises le 26 juin 2018, la participation des membres du Syndicat est revue à la baisse à due concurrence de la diminution de la charge de la dette.

La section d'exploitation comptabilise en dépenses, les charges de personnel, les charges courantes, le remboursement des intérêts des emprunts et le reversement aux communes de la moitié des recettes encaissées au titre de l'article L.1331-7 du Code de la santé publique.

Pour les recettes, la section d'exploitation inscrit notamment la participation des communes aux eaux pluviales, la surtaxe d'assainissement aux eaux usées et les produits liés à la PFAC (participation au financement de l'assainissement collectif).

Pour 2019, le budget reprendra les résultats du compte administratif 2018. Il n'y aura pas de budget supplémentaire 2019.

- - - - -

II LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Pour les dépenses d'investissement, les nouvelles propositions d'études et de travaux retenues au budget 2019 sont estimées à 6 070 000,00 € et concernent principalement :

- 1) des crédits pour la réalisation de nouvelles opérations pour 2 870 000,00 € :
 - L'opération 2018-01 : pour les travaux de l'opération du Campus PSG à Poissy estimée à 2 100 000,00 €. L'opération sera à la charge du PSG et le remboursement au Syndicat sera assuré par la Communauté urbaine dans le cadre d'un Projet Urbain Partenarial ;
 - L'opération 2019-01 : pour une étude de caractérisation de 13 déversoirs d'orage à la demande de la DRIEE pour 100 000,00 € ;
 - L'opération 2019-02 : pour des travaux de gainage du collecteur sis chemin des Glaises à Médan pour 320 000,00 € ;
 - La 112^{ème} opération : pour le transport et le traitement des boues du bassin de retenue de Chambourcy dont l'opération a été chiffrée à 300 000,00 € et qui est lancée ;
 - L'opération 114 : pour la poursuite du diagnostic sur les rejets des entreprises pour une tranche de 50 000,00 € ;
 -
- 2) des crédits pour les opérations liées au nouveau Schéma directeur pour 450 000,00 € :
 - L'opération 2018-04 : pour des travaux sur quatre postes de refoulement pour 400 000,00 € ;
 - L'opération 2018-05 : pour une étude anti crues sur le secteur de Médan et de Villennes sur Seine pour 50 000,00 € ;
- 3) des crédits pour des travaux de sécurité liés au contentieux du Bassin de stockage et de retenue de Poissy estimés à 2 750 000,00 € :
 - L'opération 2018-06 : il s'agit des travaux de remise en marche du BSR pour 1 850 000,00 €. Compte tenu des améliorations à apporter, il y aura lieu de prévoir l'achat d'une parcelle de terrain au Groupe PSA estimée à 250 000,00 € et de procéder sur site à des modifications pour 650 000,00 € ;
 - L'expertise étant en cours, le présent budget ne comprend pas à ce stade les dédommagements.

En plus de cette programmation, il est proposé une provision pour des études, participations et travaux à venir, évaluée à 1 150 000,00 € pour les deux rives.

On notera que les provisions constituées au fil de l'eau sont principalement affectées à l'opération de remise en état du BSR.

Enfin, les études et travaux finalisés en 2018 font l'objet de reports de paiement à hauteur de 561 713,27 €.

Pour les recettes d'investissement, les nouvelles propositions comptabilisent d'une part :

- le remboursement de la TVA et les subventions adossées aux opérations à venir ou déjà réalisées puisque les soldes sont en cours de recouvrement ;
- le remboursement au Syndicat de 1 750 000,00 € pour l'opération du Campus PSG de Poissy (le remboursement se fait sur le montant hors taxe, le SIARH récupérant la TVA par ailleurs).

III LA SECTION D'EXPLOITATION

Les dépenses ont été calculées au plus juste et pour la totalité de l'exercice 2019. A ce stade de la préparation du budget, elles s'élèveraient à 1 607 038,48 € en 2019 contre 1 617 790,81 € en 2018.

Les charges de personnel sont stables et concernent toujours trois agents. Pour 2019, le Syndicat compte un ingénieur, un technicien principal de 1^{er} classe et un adjoint administratif.

Pour mémoire, le concours des agents de la Commune de Poissy, qui interviennent en cumul d'activités, a été revu à la baisse en 2018, soit 5 agents, suite au départ à la retraite d'un agent qui n'a pas été remplacé.

En 2019, et conformément à la délibération prise le 13 décembre 2018, le Syndicat fera appel à un expert technique pour l'assister dans le contentieux du BSR.

Les autres charges restent également stables et intègrent un budget de fonctionnement pour la Maison de l'Eau qui n'est pas financé par la contribution des membres.

Pour les deux principales recettes, il sera relevé :

- au titre des eaux usées : une réévaluation de la redevance d'assainissement à hauteur de l'inflation prévisionnelle de la Loi de finances 2019, soit 1,3 %.

Fixée à 0,2109 €/m³ en 2018, elle passe à 0,2136 €/m³ en 2019, soit une augmentation de 0,0027 € par mètre cube.

- au titre des eaux pluviales : une participation des communes aux charges d'eaux pluviales (hors dette) contenue également à hauteur de l'inflation prévisionnelle.

Elle passe de 36 969,64 € pour 2018 à 37 450,24 € pour 2019, soit une augmentation de 480,60 €, à répartir sur les 11 communes.

Quant à la participation des communes à la charge de la dette pour les eaux pluviales, elle est de 259 678,80 € en 2019 contre 348 657,65 € en 2018 soit une baisse notable de 88 978,85 €. A périmètre constant de prêts à taux zéro consentis par l'Agence de l'Eau, la contribution diminuera encore en 2020 après le remboursement en 2019 de l'emprunt de la Caisse des dépôts. La contribution sera ramenée autour de 187 000,00 € soit une baisse de 2018 à 2020 de 161 657 €.

IV LA DETTE SYNDICALE

L'encours de la dette est de 3 107 549,80 € au 01 janvier 2019.

La part de la dette à taux 0 est de 55,16 % pour les dix prêts de l'Agence de l'Eau avec une durée résiduelle moyenne de 12 ans.

La part de la dette à taux fixe, dont les emprunts ont été contractés en 2012, est de 44,84 % pour le prêt renégocié de la Caisse d'Epargne et le prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations, lequel va être remboursé au 1^{er} avril 2019 après le paiement de l'échéance de février 2019.

Le prêt de la Caisse d'Epargne a une durée résiduelle de 13 ans et demi avec un taux à 1,28 %.

On relèvera enfin quelques modulations à la marge pour chaque commune, le critère de répartition des charges étant celui de la population mise à jour au 1^{er} janvier 2019.

- :- :-

En conclusion, le SIARH présente pour 2019 un budget dans la continuité de celui de 2018 et conforme aux demandes de travaux exprimées.

A la séance du 19 mars 2019, un document détaillé sera envoyé à l'appui de la convocation. Il déclinera les comptes dépenses et recettes réelles des deux sections.

Enfin, le budget est en équilibre et les synthèses du compte administratif et du budget primitif sont présentés ci-après.

A SYNTHÈSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 (en cours de pointage)

| 2018 | Résultats n | Dépenses (€) | Recettes (€) | Solde |
|-------------|---------------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|
| | Exploitation | 2 289 826,35 | 3 082 182,74 | 792 356,39 |
| | Investissement | 3 922 406,96 | 4 080 120,08 | 157 713,12 |
| | 1 Total 1 | 6 212 233,31 | 7 162 302,82 | 950 069,51 |
| 2017 | Résultats n-1 reportés | | | |
| | Exploitation | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| | Investissement | 0,00 | 5 319 491,71 | 5 319 491,71 |
| | 2 Total 1+2 | 6 212 233,31 | 12 481 794,53 | 6 269 561,22 |
| 2018 | Résultats cumulés | | | |
| | Exploitation | 2 289 826,35 | 3 082 182,74 | 792 356,39 |
| | Investissement | 3 922 406,96 | 9 399 611,79 | 5 477 204,83 |
| | 3 Total 1+2+3 | 6 212 233,31 | 12 481 794,53 | 6 269 561,22 |
| 2018 | Reports (restes à payer) | | | |
| | Investissement | 561 713,27 | | - 561 713,27 |
| | 4 Total 1+2+3+4 | 6 773 946,58 | 12 481 794,53 | 5 707 847,95 |
| 2018 | Résultat net | | | |
| | Exploitation | 2 289 826,35 | 3 082 182,74 | 792 356,39 |
| | Investissement | 4 484 120,23 | 9 399 611,79 | 4 915 491,56 |
| | Total | 6 773 946,58 | 12 481 794,53 | 5 707 847,95 |

B SYNTHÈSE DU BUDGET PRIMITIF 2019 (projections en cours, non arrêtées)

| <u>I - Synthèse des dépenses réelles du BUDGET 2018</u> | 2019 |
|--|-------------------------|
| <u>Investissement</u> | <u>Dépenses Réelles</u> |
| Reports | 561 713,27 € |
| Propositions nouvelles | 8 090 272,75 € |
| Total | 8 651 986,02 € |
| <u>Exploitation</u> | |
| Propositions nouvelles | 1 607 038,48 € |
| Total | 1 607 038,48 € |
| TOTAL GENERAL | 10 259 024,50 € |
| | |
| <u>II - Synthèse des recettes réelles du BUDGET 2018</u> | |
| <u>Investissement</u> | <u>Recettes Réelles</u> |
| Reports | 0,00 € |
| Résultat d'investissement n - 1 | 5 477 204,83 € |
| Résultat d'exploitation n - 1 (affectation en réserves) | 2 108 856,97 € |
| Propositions nouvelles | 2 305 784,00 € |
| Total | 7 993 845,80 € |
| <u>Exploitation</u> | |
| Résultat d'exploitation n - 1 | 581 499,42 € |
| Propositions nouvelles | 1 683 679,28 € |
| Total | 2 265 178,70 € |
| TOTAL GENERAL | 10 259 024,50 € |